EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE

Le 28 janvier 2015

SAINT SIEGE PORTO-NOVO

COMITE AD'HOC

DECISION PASTORALE:

N°179/14/ECC/SS/CMS/SG/SA

Franck K. TUTUAKU

Gilbert MAHOUNA

Jean-François VENTURA

Daniel AHOUDJI

Mathilde **SOBIA**

Compte-rendu de réunion n°5

Le 17 janvier 2015 s'est tenue, à la paroisse-mère, Aubervilliers-France la cinquième réunion du comité Ad 'hoc.

1 absent excusé: Daniel Ahoudji

Invités présents à cette réunion:

- 1 Bernadette Akpémado Diomande: directrice de l'Association Amicale Garde-Malade 93
- 2 José **Matabishi**: chargé de la paroisse El Béthel: Informaticien de profession
- 3 Julienne Loko Sié: professionnel du Social en Aide individualisée à la personne
- 4 Graziella Tettekpoé: Aide soignante (AS); membre active de l'Association Garde-Malade 93
- 5 Colette **Tutuaku**: Animatrice sociale (BPJEPS)
- 6 Clarisse **De Lacase**: membre active d'une association humanitaire; Comptable de profession

L'Ordre du jour était le suivant :

- 1 Le contexte du projet de création d'un centre d'intérêt social
- 2 Pistes de réflexion sur le type de structure sociale à mettre en place
- 3 Divers

Début de la réunion: 15h05

1 - Le contexte du projet de création d'un centre d'intérêt social

Après un tour de table pour les présentations d'usages, les invités présents ont procédé à des questionnements, relatifs au projet de développement social et sanitaire, dont les grandes lignes se résument comme suivent:

- O Quel type de projet voulons-nous réaliser dans le social? (car le social est un terme très vaste)
- O Quelles sont les besoins pour lesquelles nous voulons faire du social alors que l'Eglise c'est déjà du social?
- O Avons-nous déjà identifié nos besoins?
- o Si Oui; Quels sont les ressources (humaines et financières) que nous avons mobilisées pour un tel projet?

Dans un développement très éloquent, le Comité Ad' hoc a exposé aux professionnels invités la situation suivante: l'Etat et l'Eglise étant séparés en France, tout le volet social de notre Eglise n'est malheureusement ni comptabilisé, ni inscrit au Registre du bilan annuel des activités diocésaines qui devaient faire l'objet d'un dépôt auprès des autorités de l'Etat français.

Désormais, nous voulons inverser cette tendance; en développant un volet social, complètement séparé de nos activités purement spirituelles, donnant ainsi une meilleure visibilité aux activités sociales et sanitaires de notre institution en France. Nous pourrons ainsi initier des projets, sous l'autorité du Saint Siège, soient avec les municipalités, les régions ou l'Etat Français; soient avec l'Europe ou l'Afrique.

Ainsi les visites internationales du Révérend Pasteur Mondial en Europe plus précisément en France et en Angleterre vont ainsi s'inscrire dans un accord de partenariat international sur la base d'un projet social cadre, parrainé par un bailleur de fond: (soit par une région ou une municipalité en France ou en Europe, ou un organisme international). Le Révérend pasteur mondial pourra alors être reçu en audiences, par exemple par un maire ou un préfet ou un chef de région ou par un ministre en charge du dossier cadre. Au cours de ces audiences, le Révérend pasteur mondial pourra présenter notre Eglise.

Parallèlement à cette visite pastorale officielle, le Révérend pasteur mondial pourra aussi célébrer des moissons et administrer des onctions ou animer des réunions de prières sur les paroisses.

Ce qui va aussi changer désormais au niveau diocésain, c'est que désormais, toutes les actions d'aides sociales, humanitaires, sanitaires, portées aux membres de notre Communauté ou autres (accompagnement et visites aux malades à l'Hôpital, accompagnement et visite à domicile, soutien matériel, hébergement d'urgence et/ou temporaire) s'inscriront dans le cadre des activités de l'Organe Social de l'Eglise que nous proposons créer, avec l'obtention d'un agrément de l'Etat.

2 - Pistes de réflexion sur le type de structure sociale à mettre en place

A la suite de la présentation des grandes lignes du projet, il a été suggéré dans un premier temps que le type d'organisation qui conviendrait à ce que nous voulons faire est une **association bateau loi 1901** qui sera un fourre-tout, comportant plusieurs volets; que l'on pourra faire évoluer ensuite vers une **Association d'utilité publique**.

Une précision importante nous avait été apportée par les professionnels du social: nous devons commencer à travailler dans un premier temps avec nos propres moyens (donc sans aucune aide financière extérieure) pendant au moins deux années, avant toute demande de subvention par l'Etat ou tout autre Organisme.

Au cours des débats, diverses propositions de type d'association ont été faites. Une proposition a particulièrement retenu l'attention de tout le monde. C'est l'idée du Café Social qui est une association loi 1901 d'utilité publique, un ESPACE de rencontre, de discussion, de mixité, qui met en place un accueil au quotidien pour les habitants d'un quartiers et qui propose aux adhérents, toutes sortes d'aides et de soutiens: aides juridiques, sanitaires, mais aussi aides à la lecture, à l'écriture; aides à la formation et à l'apprentissage par la tenue des Ateliers par exemple (Coutures, Cuisines du monde, peinture, dessins); aides aux devoir pour les enfants du quartier où est hébergé le Café Social; aides aux démarches administratives, demandes de logements et d'hébergement; aides individualisées à domicile à des personnes dépendantes ou âgées ou malades, etc. Certaines des prestations listées ci-dessus peuvent être facturées aux bénéficiaires.

Un exemple de Statuts-type d'association nous avait été remis par Madame Bernadette A. Diomande. Mais nous pouvons en trouver d'autres statuts-type sur le Site .Gouv de l'Etat.

Il a été demandé à tous les participants de creuser la réflexion autour de cette idée de Café Social (informations, renseignements...) pour notre prochaine rencontre dont la date n'est pas encore fixée.

Un point important a également été souligné: **disposer d'un bureau**, avec toutes les normes d'accessibilité et de sécurité, est préalable au dépôt du dossier de création d'association auprès de la préfecture.

3 - Divers

Dans les divers, les points suivants ont été principalement abordés:

- a) Il nous a été rappelé par les professionnels, que dans un Organisme Social et Sanitaire c'est 70% à 80% de bénévolat pendant les premières années (3 à 5 ans). Pour cela les professionnels nous ont inviter à mobiliser de vrais bâtisseurs, hommes et femmes, très engagés et de ne nommer personnes par complaisance aux postes de responsabilités mais de privilégier la compétence et le professionnalisme.
- b) Au vue de l'ampleur de la tâche, l'urgence d'un réel soutien en ressources humaines amené la plupart des participants, à réclamer un déplacement sur les paroisses du Diocèse de France, pour une plus grande mobilisation des membres de notre communauté religieuse. La proposition sera soumise au Chef du Diocèse Pierre B. ALOKPO.
- c) Il nous a également été demandé de trouver un Titre à donner à l'association.
- d) Dans un dernier tour de table, chaque professionnelle (elles n'étaient que des femmes) a exprimé ce qu'elle peut apporter à l'association (apport relatif à leur domaine de compétence professionnelle)

Fin de la réunion: 16h40

Franck K. TUTUAKU